



Unis pour l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

3-4 décembre 2026, Genève

Réaffirmer notre humanité : nos efforts collectifs pour faire respecter le droit international humanitaire

AVANT-PROJET DE RÉOLUTION

Juin 2026

FR

CD/26/DRX.X
Original : anglais
Projet

Document établi par
le Comité international de la Croix-Rouge en collaboration avec la Fédération internationale des
Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la Croix-Rouge espagnole, le Croissant-Rouge
palestinien, la Croix-Rouge du Panama et la Croix-Rouge suisse

AVANT-PROJET DE RÉSOLUTION

Réaffirmer notre humanité : nos efforts collectifs pour faire respecter le droit international humanitaire

Le Conseil des Délégués,

rappelant ses précédentes résolutions et celles de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Conférence internationale) par lesquelles le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) s'engageait à promouvoir le respect du droit international humanitaire (DIH) ainsi qu'à mieux faire face aux défis contemporains, notamment les résolutions 5, 7 et 8 du Conseil des Délégués de 2024 (« Appel à respecter et soutenir l'action humanitaire fondée sur des principes », « Réaffirmer le rôle du Mouvement en tant que facteur de paix » et « La guerre en milieu urbain : Appel solennel du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge »), la résolution 1 de la Conférence internationale de 2019 (« S'approprier le DIH : Feuille de route pour améliorer la mise en œuvre nationale du droit international humanitaire ») et la résolution 1 de la Conférence internationale de 2024 (« Instaurer une culture universelle de respect du droit international humanitaire »), *rappelant également* la déclaration de la Conférence internationale de 2003 intitulée « Protéger la dignité humaine », *rappelant en outre* la résolution 3 du Conseil des Délégués de 2024 (« Les armes et le droit international humanitaire »), qui exprimait la préoccupation du Mouvement face au coût humain potentiel des nouvelles technologies, telles que les systèmes d'armes autonomes et autres moyens militaires intégrant l'intelligence artificielle, et *réaffirmant* la résolution 8 de la Conférence internationale de 2009 (« Respecter et protéger les soins de santé dans les conflits armés et autres situations de violence ») ainsi que la résolution 4 de la Conférence internationale de 2015 (« Les soins de santé en danger – Continuer ensemble à protéger la fourniture des soins de santé »), laquelle prenait note avec satisfaction des recommandations pratiques formulées par le Mouvement afin de rendre plus sûre la fourniture des soins de santé,

alarmé face au fait que la situation humanitaire s'est encore détériorée depuis le dernier Conseil des Délégués, avec aujourd'hui plus de 130 conflits armés en cours à travers le monde, dont les effets sont dévastateurs et les conséquences sur les populations civiles si profondes qu'il est impossible d'y apporter une réponse humanitaire adéquate,

indigné de constater que les souffrances qui accompagnent inévitablement la guerre sont aggravées par les violations répétées du DIH, ainsi que par l'érosion du respect de la dignité et de la vie humaines,

condamnant en particulier les attaques intolérables perpétrées contre les travailleurs humanitaires, y compris ceux qui exercent des fonctions médicales, dont beaucoup ont été tués en toute impunité alors qu'ils s'acquittaient de leur mission, et *consterné* par le fait que 35 membres du personnel et volontaires du Mouvement ont perdu la vie dans ces circonstances durant la seule année 2025,

préoccupé par les retards fréquents et inacceptables subis par les services médicaux d'urgence de première ligne dans leurs déplacements – retards qui peuvent entraîner des décès évitables, mettre encore davantage en danger le personnel médical et humanitaire et porter atteinte au droit qu'ont tous les blessés et les malades de recevoir des soins médicaux dans les plus brefs délais,

rappelant que le personnel humanitaire sauve des vies en fournissant des soins médicaux, de l'eau, des abris ainsi que d'autres formes d'assistance dans le seul but d'alléger les souffrances des personnes touchées par des conflits armés,

vivement préoccupé par le fait que les Principes fondamentaux d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance qui guident l'action du Mouvement sont de plus en plus souvent présentés sous un jour déformé dans les discours publics et politiques, ce qui expose les humanitaires à des risques accrus et entrave dès lors la fourniture d'une aide impartiale aux populations civiles,

consterné par le manque de volonté politique d'enrayer et inverser ces tendances inquiétantes, notamment par l'incapacité des États à mener des enquêtes exhaustives, rapides, impartiales, indépendantes, transparentes et efficaces sur les incidents touchant des travailleurs humanitaires pour s'assurer que les auteurs doivent répondre de leurs actes, ainsi qu'à user de leur influence sur les parties aux conflits armés pour prévenir les violations du DIH et mettre un terme aux violations systématiques, flagrantes et répétées de ce droit,

alarmé par l'impunité qui prévaut à l'égard des violations du DIH, même les plus graves, et *rappelant* le rôle joué par des organismes impartiaux tels que les cours et tribunaux internationaux, les organes conventionnels et d'autres mécanismes s'agissant de soutenir les efforts déployés pour établir les responsabilités au niveau national et international,

1. *adopte* la déclaration « **Préserver l'humanité – Une mise en garde forte et un appel solennel** » qui figure en annexe et *s'engage* à la promouvoir à grande échelle et de toute urgence, le Mouvement se devant de prendre position contre les tendances inacceptables dont il est le témoin et d'être solidaire avec toutes ses composantes qui en subissent les conséquences de plein fouet ;
2. *invite* toutes les composantes du Mouvement à redoubler d'efforts, selon leurs mandats respectifs, pour renforcer le respect du DIH dans le monde en mobilisant davantage la force morale du Mouvement afin d'inciter les États et toutes les parties aux conflits armés à respecter et faire respecter ce droit en toutes circonstances, créant ainsi un système mondial de responsabilité partagée à vocation préventive ;
3. *invite également* les composantes du Mouvement – en accord avec les Principes fondamentaux et avec leurs mandats respectifs – à rappeler aux États l'obligation qui leur incombe d'enquêter sur toutes les violations graves du DIH ainsi que d'en poursuivre les auteurs ;
4. *reconnait* le rôle joué par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics de leur pays dans le domaine humanitaire, ainsi que leur profonde détermination à lutter ensemble contre la déshumanisation et l'érosion du respect du DIH et des principes humanitaires, à encourager le dialogue, la non-violence et un esprit de paix, et à diffuser et promouvoir le DIH dans le cadre d'une approche intégrant l'ensemble de la société ;

5. *réaffirme* la volonté du Mouvement d'utiliser tous les outils à sa disposition pour exiger que les travailleurs humanitaires soient respectés et protégés et que les emblèmes distinctifs facilitant l'identification du personnel de santé, des structures médicales et des moyens de transport sanitaires, ainsi que du personnel et des volontaires du Mouvement, soient respectés ;
6. *encourage* les composantes du Mouvement, selon leurs mandats, à placer parmi leurs priorités la poursuite d'un travail collaboratif et complémentaire de plaidoyer et d'influence en vue de promouvoir le respect du DIH, notamment dans le cadre de réunions statutaires telles que la Conférence internationale ;
7. *affirme* que les composantes du Mouvement ne ménageront aucun effort en ce sens.

Annexe

Préserver l'humanité – Une mise en garde forte et un appel solennel

Nous, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement), qui regroupe la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le Comité international de la Croix-Rouge et les 191 Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, lançons cet appel afin d'éviter que des dommages irréversibles ne soient causés.

Nous sommes choqués par l'ampleur des souffrances humaines auxquelles nous assistons partout dans le monde et par l'érosion du respect des normes et principes mêmes qui sous-tendent le droit international humanitaire (DIH).

En tant que Mouvement, et pour en avoir été les témoins directs, nous ne connaissons que trop bien le coût humain du non-respect du DIH, avant tout pour les civils. Ce manque de respect à l'égard du DIH nous empêche par ailleurs de nous acquitter de nos mandats. Or les parties à un conflit sont tenues de respecter le DIH – notamment les emblèmes distinctifs –, et ce respect est indispensable pour garantir l'espace humanitaire nécessaire à la conduite de nos activités.

Tolérer l'impunité face à des violations graves du DIH, comme les attaques visant le personnel et les volontaires humanitaires, c'est envoyer le dangereux message que de tels actes sont acceptables, avec pour résultat une érosion encore plus grande du respect de ce droit.

Les attaques inacceptables qui sont perpétrées contre des travailleurs humanitaires agissant conformément aux principes d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance, tout comme le non-respect des emblèmes de la croix rouge et du croissant rouge, sont les symptômes d'un monde où la reconnaissance fondamentale de notre humanité commune se trouve remise en cause, avec de graves conséquences à la clé.

Rien qu'en 2025, 387 travailleurs et volontaires humanitaires ont été tués, parmi lesquels 35 membres de notre Mouvement – soit l'une des années les plus meurtrières jamais enregistrées, dernière d'une série qui est allée crescendo. Ces morts sont non seulement tragiques et inacceptables, mais elles privent aussi des populations de tout accès aux services essentiels et aux programmes d'assistance fournis ou soutenus par les acteurs humanitaires.

Nous sommes consternés par le manque de volonté politique d'enrayer ces tendances inquiétantes, en particulier par le fait que les auteurs de violations du DIH n'aient pas à répondre de leurs actes. Les violations commises de manière répétée et en toute impunité favorisent la prolifération de discours qui remettent en question la pertinence du DIH ; pourtant, cette branche du droit a pour but de préserver notre humanité commune dans les moments les plus sombres et ne doit en aucun cas être abandonnée.

Ces dernières années, les États ont adopté de multiples résolutions, fait d'innombrables déclarations et pris de nombreux engagements dans diverses enceintes, et il est temps à présent qu'ils prennent des mesures concrètes pour démontrer qu'il ne s'agissait pas de paroles en l'air.

Le Mouvement demande instamment à tous les États de s'acquitter de leur obligation de respecter et faire respecter le DIH. Si des efforts tangibles et substantiels ne sont pas entrepris pour assurer le respect de ce droit, nous craignons que les valeurs humaines que la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge ont pour mission de défendre finissent par être anéanties, mettant ainsi en péril l'avenir même de la civilisation.

En tant que plus vaste réseau humanitaire au monde, dont la vocation est d'être au service de l'humanité tout entière, nous refusons de considérer comme inéluctable la trajectoire dangereuse sur laquelle nous sommes engagés. Nous appelons dans les termes les plus forts à mettre fin aux souffrances humaines insensées et évitables qui sont infligées jour après jour aux personnes touchées par les conflits armés et la violence.

En particulier :

- nous exigeons que toutes les parties aux conflits s'acquittent de leurs obligations au titre du DIH, notamment qu'elles respectent et protègent les travailleurs humanitaires, y compris ceux qui sont affectés à des fonctions médicales, ainsi que les emblèmes distinctifs ;
- nous appelons avec insistance tous les États à prendre au plus vite toutes les mesures possibles pour respecter et faire respecter le DIH en toutes circonstances dans le cadre des obligations qui leur incombent au titre du DIH coutumier et du droit conventionnel, en particulier de l'article 1 commun aux Conventions de Genève ;
- nous appelons tous les États à s'acquitter de leur obligation de veiller à ce que les auteurs de violations graves du DIH aient à répondre de leurs actes ;
- nous appelons les États et les parties aux conflits à promouvoir et explorer les pistes possibles pour renforcer le dialogue et la confiance en vue d'assurer la protection de la dignité humaine et d'ouvrir la voie à la réconciliation, posant ainsi des bases plus solides pour une paix durable ;
- nous sommes prêts, en tant que Mouvement, à jouer notre rôle pour le bien de notre humanité commune et en accord avec notre mission de protection et d'assistance en faveur des populations vulnérables du monde entier.